

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 25 Août 2022

ENTENTES – 2022/2023

SENIORS

. Colomieu et Peyrieu (seniors D4)
Club responsable : Colomieu

U13 F

. Ain Sud Foot et Le Mas Rillier
Club responsable : Ain Sud Foot

INACTIVITES – 2022/2023

* ESSOR BRESSE SAONE : catégorie Seniors et Futsal Seniors à compter du 1/07/2022.

* AS BAGE : catégories U19-U18, U18F-U17F-U16F, U17-U16, U15F-U14F, U15-U14, U13F-U12F, U13-U12 à compter du 31/07/2022.